

## CHARTRE QUALITE INTERNE D'AZ COPRO

AZ COPRO s'attache à remplir les six critères du décret qualité du 30/06/2015 se déclinant en vingt et un indicateurs qualité et à respecter ses obligations légales.

La démarche qualité interne consiste donc la mise en œuvre et l'amélioration continue des différentes procédures et outils décrits et/ou attestés lors de la saisie de la réponse au décret qualité sur le site [www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr).

Les traitements des retours externes (retours clients, évaluation) permettant d'améliorer l'offre de formation, sont spécifiés dans les indicateurs concernés, notamment au niveau du critère n°6.

En tant que structure à taille humaine, AZ COPRO n'a pas la nécessité de faire des rapports d'audit interne. Valérie BOURGOIN, responsable légal de l'organisme de formation étant au cœur des relations et actions à destination des parties prenantes et de l'amélioration continue de l'offre d'AZ COPRO. »

Fait à Laissaud, le 01.03.2018

Valérie BOURGOIN  
Présidente AZ COPRO